

MARCHÉ À PRIX FORFAITAIRES: AUCUNE INDEMNISATION DU FAIT DES DIFFICULTÉS IMPUTABLES À D'AUTRES INTERVENANTS DU CHANTIER

Posté le 14 juin 2013 par Sébastien Palmier



Catégorie : [Marchés publics](#)

[CE 5 juin 2013 région Haute Normandie, req. n°352917](#)

Les difficultés rencontrées dans l'exécution d'un marché à forfait ne peuvent ouvrir droit à indemnité au profit de l'entreprise titulaire du marché que dans la mesure celle-ci justifie soit que ces difficultés ont eu pour effet de bouleverser l'économie du contrat, soit qu'elles sont imputables à une faute de la personne publique, mais pas du seul fait de fautes commises par d'autres intervenants.



PALMIER - BRAULT - ASSOCIÉS
Avocats en contrats publics